

REGLEMENT JEU « Créez votre Histoire de l'ETE »

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association sans but lucratif (loi de juillet 1901) **Azureva** ci-après dénommée « Société Organisatrice » ou « **Azureva** », dont le siège social est situé 52, rue du Peloux B.P. 40307 01011 BOURG-EN-BRESSE, organise sur le site web accessible à l'adresse URL **jeu.azureva-vacances.com** un **jeu gratuit et sans obligation d'achat** intitulé "**Créez votre Histoire de l'ETE**" qui se déroulera du **11 mai** au **15 juin 2015**.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au moment de la participation ou accompagnée d'un adulte résidant en France Métropolitaine, Corse, Monaco et DOM-TOM, disposant du matériel et d'une liaison permettant l'accès à Internet. Sont exclus toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, ainsi que les salariés et représentants d'**Azureva**, les salariés mis à disposition d'**Azureva**, les COS (Comités d'Oeuvres Sociales).

Si certaines des personnes citées ci-dessus deviennent salariées d'**Azureva**, de COS pendant le jeu, elles ne pourront en aucun cas réclamer le lot dans l'hypothèse où leur E-Mail serait tiré au sort.

La participation à ce jeu n'entraîne aucune obligation d'achat. Pour participer il suffit d'enregistrer sa participation sur le site **jeu.azureva-vacances.com** en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire tels qu'ils figurent sur la page web prévue à cet effet puis en la validant avant le 15 juin 2015 (date limite de participation). Tout formulaire de participation incomplet ou inexact entraînera la nullité de la participation.

Un tirage au sort sera effectué pour désigner le gagnant le 01 juillet 2015. La liste des gagnants sera alors publiée à l'adresse du site : **jeu.azureva-vacances.com**

Une seule participation par foyer (même nom, prénom, adresse e-mail ou adresse physique) et pendant toute la durée de l'opération sera autorisée celle-ci ne pouvant se faire que par voie électronique sur le site web visé ci-dessus. Le non-respect des conditions de participation entraînera l'exclusion du participant au jeu **Azureva**.

Sera également considérée comme nulle, toute inscription incomplète ou fautive et e-mail invalide.

ARTICLE 3 : DOTATIONS

La dotation sera répartie comme suit :

- 1^{er} Prix : 1 semaine en pension complète pour 4 personnes dans un des villages de vacances **Azureva** (sauf Résidence Bretagne et destinations Partenaires) et suivant disponibilité du village choisi, pour un séjour à effectuer avant le 30/11/2015.
- 2^{ème} Prix : 1 week-end en pension complète pour 2 personnes dans un des villages de vacances **Azureva** (du vendredi au dimanche et hors Résidence Bretagne et destinations Partenaires) et suivant disponibilité du village choisi, pour un séjour à effectuer avant le 30/11/2015.
- Du 3^{ème} Prix : 1 week-end en location pour 2 personnes dans l'une des résidences de vacances **Azureva** (du vendredi au dimanche et hors Résidence Bretagne et destinations Partenaires) et suivant disponibilité de la résidence choisie pour un séjour à effectuer avant le 30/11/2015.

ARTICLE 4 : TIRAGE AU SORT ET ATTRIBUTION DES LOTS

Le tirage au sort des gagnants sera effectué le 01 juillet 2015 parmi les personnes ayant rempli correctement le formulaire dans la limite de validité du jeu. Les gagnants tirés au sort se verront attribuer les prix dans l'ordre décroissant de leur nomination dans l'article « Dotation ». Les lots attribués sont détaillés dans l'article « Dotations ».

La liste des gagnants sera également affichée sur le site **jeu.azureva-vacances.com** sur la page attribuée.

Les gagnants seront informés personnellement par courrier électronique à l'adresse e-mail figurant dans le formulaire de participation. Les lots « Vacances » ne pourront être utilisés que par des personnes majeures correspondant aux parents du mineur ou par la personne ayant joué. Ils recevront alors toutes les indications utiles quant aux modalités d'obtention de leur prix.

Le lot sera remis aux gagnants au plus tard le 15 juillet 2015. Passées ces dates, si le courrier est retourné ou non-distribué, le gagnant perdra le bénéfice des prix sans que la responsabilité d'**Azureva** puisse être engagée et ils resteront la propriété d'**Azureva**.

Un participant ne peut gagner qu'un seul prix. Les prix ne peuvent pas être échangés contre d'autres prix ni contre leur contrepartie numéraire ou tout autre produit ou service. **Azureva** se réserve le droit de reporter de modifier ou d'annuler ce jeu ainsi que d'en changer les prix et de les remplacer par d'autres de valeur égale ou supérieur si les circonstances l'exigeaient.

Les prix seront envoyés par courrier aux gagnants aux adresses figurants dans le formulaire de participation

ARTICLE 5 : COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Les gagnants autorisent **Azureva** à publier et utiliser sur tous supports et dans toutes manifestations leurs identités, adresses, images animées ou non, voix, écrits, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 6 : INFORMATIONS SUR LE JEU

Article 6.1 :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au jeu **Azureva** « **Créez votre Histoire de l'ETE** » disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données et informations les concernant dans le cadre du jeu-concours. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à : **Azureva** - Service Marketing 52, rue du Peloux B.P. 40307 01011 BOURG-EN-BRESSE. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces informations nominatives peuvent également être transmises à des tiers.

Article 6.2 :

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Ce règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse : **jeu.azureva-vacances.com**

Une copie du règlement complet est adressée gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : **Azureva** - Service Marketing 52, rue du Peloux B.P. 40307 01011 BOURG-EN-BRESSE. Le timbre nécessaire à l'envoi de la demande sera remboursé sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

ARTICLE 7 : ANNULATION, PROLONGATION DU JEU

Article 7.1 :

La société organisatrice du jeu, se réserve le droit d'écourter, modifier, ou d'annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 7.2 :

Le jeu pourra être suspendu, prorogé, différé ou annulé, partiellement ou totalement, dans le cas où surviendrait tout événement étranger à la volonté des organisateurs et notamment un incident technique grave sur le réseau.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

La société organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites du jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'E-Mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Si il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, Azureva ne sera pas tenue responsable desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

Azureva n'est pas responsable en cas :

- D'accident lié à l'utilisation des dotations,
- D'intervention malveillante,
- De problèmes de liaison téléphonique, Internet ou d'acheminement du courrier,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De problèmes d'accès au serveur du jeu,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à **Azureva**
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à **Azureva**, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à la Poste.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT

Les participants qui accèdent au site **jeu.azureva-vacances.com** à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de connexion sur la base d'un forfait par jour correspondant au coût de la connexion de 6 (six) minutes de communication téléphonique locale T.T.C depuis un poste fixe selon les tarifs France Telecom en vigueur (soit 0.256 euros au total équivalant à 6 minutes de connexion au prix de 0.091 euros la première minute et 0.033 euros/min pour les minutes suivantes [coût d'une communication locale en heure pleine]. Les frais engagés (timbre tarif lent en vigueur base 20gr) par le participant pour cette demande seront remboursés sur simple demande. Une seule demande par participant (même nom et/ou même adresse et/ou même e-mail et/ou même RIB/RIP) sera prise en compte sur l'ensemble du jeu. En cas de pluralité de nom de famille à une même adresse, une seule demande de remboursement sera prise en compte pour l'ensemble des participants.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

De même, il est impératif d'effectuer toute demande de remboursement et au plus tard 10 jours calendaires après réception de la facture téléphonique correspondante. La date retenue sera celle indiquée sur la facture.

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants : son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse e-mail (tous ces éléments doivent être identiques à ceux saisis sur le formulaire d'inscription au jeu), un RIB ou un RIP (Relevé d'Identité Bancaire ou Postal), la date et l'heure de ses participations, son identifiant et son mot de passe, et dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion en les soulignant. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique.

Chaque demande de remboursement contenant les informations et documents décrits ci-dessus devra être adressée à **Azureva** - Service Marketing 52 rue du Peloux B.P. 40307 01011 BOURG-EN-BRESSE France. Cette demande doit être adressée par courrier, impérativement avant le 15/07/15, cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTIONS DE COMPETENCES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'application, l'interprétation ou les suites du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice.

ARTICLE 11 : INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement soumis à la loi française. La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée.

La société organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglées par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu (cf Article 6.1) et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.